



Il était une Foy

Octobre 2020 N°50

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières

Numéro





Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec fierté que j'écris cet éditorial en

introduction du 50^{ème} numéro du journal municipal « Il était une Foy » que nous avons mis en place en 2008.

Nous savons que vous l'attendez chaque trimestre avec impatience. Malgré tout, nous souhaitons vous solliciter pour connaître plus précisément votre degré de satisfaction, et vos propositions au travers de l'enquête que nous lançons. Nous vous remercions par avance de consacrer quelques minutes pour y répondre afin que nous puissions être le plus en phase possible avec vos attentes.

Ce nouveau numéro vous permettra de faire le lien entre nos engagements, pris lors de la campagne électorale, et les premières actions que nous enclenchons.

Vous découvrirez aussi dans ce numéro 50 que nous pouvons maintenant véritablement vous faire part de notre organisation pour le mandat. En effet, le recours pour annuler les élections municipales porté par la liste d'opposition n'a pas abouti.

Le numéro d'octobre décrit traditionnellement la rentrée des classes. Cette année, plus encore que les autres et pour les raisons que vous connaissez, cette rentrée était très attendue. La crise sanitaire a en effet mis en relief toute l'importance de ce que l'enseignement, à l'école, apporte à nos enfants.

Les services municipaux et les élus ont accompagné avec efficacité les enseignants dans l'organisation de cette rentrée.

Nous poursuivrons nos efforts pour que l'école puisse être à la hauteur de ce que les enfants et leurs parents attendent d'elle.

Le projet du nouveau complexe scolaire en est la meilleure illustration.

Votre Maire,
François Vives

Elections Sénatoriales

Les « Grands électeurs » ont renouvelé la moitié du Sénat



Alain Chatillon

Pierre Médevieille

Brigitte Micouleau

Emilienne Poumirol

Claude Raynal

Le Sénat constitue avec l'Assemblée nationale le Parlement français. Le président du Sénat assure l'intérim en cas de démission ou de décès du président de la République.

Un sénateur est un parlementaire élu par les représentants des collectivités territoriales (suffrage universel indirect). Un député qui siège à l'Assemblée nationale représente les électeurs de sa circonscription (suffrage universel direct).

Les deux chambres participent au travail législatif et au contrôle du gouvernement. Les parlementaires déposent des « Propositions de Loi » et votent les « Projet

de Loi » que le gouvernement leur soumet. Un processus de travail avec « Droit d'amendement », questions/réponses hebdomadaires au gouvernement, « commission mixte paritaire » composée d'élus des deux chambres, contribuent à l'aboutissement d'un « Projet de Loi ».

Les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre concernaient le renouvellement de 172 sénateurs sur 348.

Pour notre département de la Haute Garonne, 3200 « grands électeurs » ont élu cinq sénateurs : M. Chatillon, M. Médevieille, Mme Micouleau, Mme Poumirol et M. Raynal.

Qui sont nos sénateurs et sénatrices ?

Alain Chatillon est l'ancien maire de Revel, Pierre Médevieille a été maire de Boulogne sur Gesse et conseiller général de la Haute-Garonne, Brigitte Micouleau est conseillère municipale de Toulouse, Emilienne Poumirol est une ex députée, maire de Donneville, Claude Raynal est ancien maire de Tournefeuille.

Sur le site : <https://www.senat.fr>, chaque sénateur dispose d'un espace où apparaissent ses participations aux travaux parlementaires, aux groupes d'études et globalement sa vie publique... Soyez curieux !

Publications officielle

Suppression affichage recueil des actes administratifs en mairie



Afin de satisfaire au mieux l'information du public, le recueil des actes administratifs du Conseil départemental de la Haute-Garonne est

depuis mars 2020 disponible en ligne sur le site <https://www.haute-garonne.fr/deliberations>. L'envoi régulier pour affi-

chage en votre mairie de l'avis de parution et du sommaire du recueil des actes administratifs départemental est ainsi suspendu.

Dans votre journal d'octobre...

Ecole > Page 3

La rentrée scolaire

Action municipale > Pages 4 et 5

La nouvelle équipe municipale

Bienvenue > Page 6

La nouvelle équipe du CCAS

Actualités > Page 8

La cabine à lire vous accueille à nouveau

Ecole

Une rentrée attendue à Sainte-Foy



Mardi 1^{er} septembre, un jour que tous attendaient avec impatience.

L'école élémentaire Jules Ferry accueille 167 élèves répartis en 7 classes.

Deux nouveaux enseignants ont intégré l'équipe depuis le 1^{er} septembre : M. Mathias HOPPE, en charge de la classe de CM1 et Mme Audrey ERTA assurant la décharge de direction de Mme Emilie RAGOT. Nous leur souhaitons la bienvenue.



Sur l'école maternelle Jean-Baptiste Clément, la directrice

Mme Maryse PROENÇA et son équipe ont accueilli 81 élèves et 3 toutes petites sections répartis dans quatre classes : classe 1 (20 GS), classe 2 (20 PS/TPS), classe 3 (21 PS/MS), classe 4 (21 MS/GS). Au cours de cette première matinée, les parents d'élèves ont fait preuve de compréhension et de civisme à l'égard des consignes d'accueil. Ainsi, chaque enfant accompagné d'un de ses parents a pu rejoindre sa classe en empruntant un chemin balisé à l'intérieur de l'école. La réunion d'information à l'intention des familles a eu lieu le 11 septembre 2020 permettant à chacun de trouver ses marques pour que cette nouvelle année scolaire soit une réussite pour tous !

Postes de Service Civiques ouverts en maternelle

Afin de soutenir les projets pédagogiques de l'école maternelle, deux postes service civique sont à pourvoir actuellement. Si vous souhaitez candidater ou pour tout renseignement supplémentaire, merci de contacter directement, Mme PROENÇA au 05 61 91 97 89 ou ce.0312255h@ac-toulouse.fr.

Nous tenons à remercier les enseignants, l'ensemble des agents municipaux et des personnels de l'ALAE, pour avoir permis que cette rentrée 2020-2021 se passe le plus sereinement possible malgré les contraintes toujours actuelles et importantes liées à la COVID-19.

Mémoire

Autour de l'école, spécial n°50

Ce plan de Sainte-Foy réalisé par l'instituteur M. Dauriac en 1886 nous montre combien le cœur du village a évolué depuis

presque 135 ans...A vous de repérer les changements opérés depuis un siècle et demi !!

Quelques pistes :

L'emplacement du presbytère, n'est pas celui qu'occupe l'école élémentaire depuis une quar-

taine d'années.

Les jardins de l'institutrice (aujourd'hui cour de l'ALAE) ont été gagnés sur les douves qui faisaient le tour du centre de Sainte-Foy.

L'ancienne halle est située aux portes de la ville et n'occupe pas encore le site de l'actuelle salle des fêtes...

Transport scolaire en Haute-Garonne

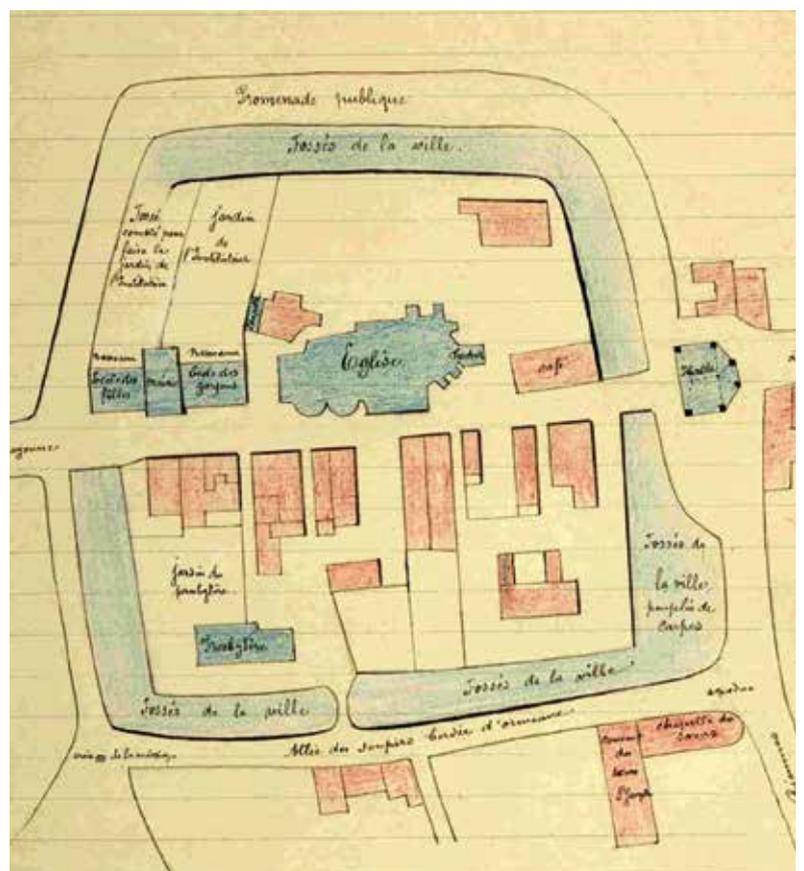
Pour qui, comment et quel est le coût ?



Pour bénéficier du transport scolaire sur notre commune, il est nécessaire pour les élèves de maternelle et de l'élémentaire d'être domiciliés dans un périmètre situé à plus d'un kilomètre de l'établissement scolaire ET d'utiliser régulièrement ces transports en commun (engagement formel des parents sur une fréquentation hebdomadaire minimum tolérée de 70%).

La gratuité du transport scolaire

en Haute-Garonne est une priorité pour le Conseil départemental. Plus de 75 000 élèves sont concernés, de la maternelle au lycée. Cela représente pour les familles une économie annuelle de plus de 662 euros par enfant transporté. Ceci n'est pas le cas dans tous les départements. Les inscriptions se font en ligne et les cartes de transport sont à retirer en Mairie.



Nouvelle équipe municipale

Mobilisés et déterminés à respecter nos

Bien s'organiser dès le départ malgré les turbulences !

2020-2026

Nos objectifs

Très attachés à notre commune et son environnement privilégié, nous façonnerons avec vous et pour nos enfants un avenir **DYNAMIQUE, SOLIDAIRE & DURABLE** autour de 12 priorités :

DYNAMIQUE

Pour une commune vivante avec une action municipale efficace et interactive, nous devons :

1. Développer la proximité et la participation citoyenne
2. Communiquer et informer efficacement
3. Intensifier les coopérations pour proposer de nouveaux services
4. Dynamiser l'animation de la commune et sa vie associative

SOLIDAIRE

Pour un village chaleureux avec des liens sociaux renforcés, nous devons :

5. Développer la solidarité et la cohésion sociale
6. Favoriser les espaces de vie et de rencontres intergénérationnels
7. Mettre en œuvre une politique d'habitat adapté
8. Encourager le tissu économique, le commerce et les producteurs locaux

DURABLE

Pour une commune embellie, un patrimoine valorisé et un environnement respecté, nous devons :

9. Valoriser la richesse patrimoniale de la commune
10. Préserver et entretenir sa richesse écologique
11. Développer les pratiques durables et les actions éco-responsables
12. Améliorer notre cadre de vie privilégié

Notre organisation et notre fonctionnement :

Une nouvelle organisation se met en place en tenant compte des règles de fonctionnement des conseils municipaux et communautaires.

La définition des rôles de chaque élu et des instances de travail et de décision ont été réfléchies pour être au plus près des engagements pris lors de la campagne.

Quatre **adjoints** ont été élus avec des responsabilités en lien avec ces priorités.

Dix **conseillers** ont des délégations directement liées à ces priorités et leurs objectifs sont fixés.

Trois **commissions municipales*** sont créées pour permettre à l'ensemble des élus de participer à l'avenir du village (Finance, Urbanisme et Appel d'offres).

Cinq comités consultatifs** (Communication, Aménagement et travaux, Développement économique, Associations et Eco responsabilité) vont se mettre en place pour permettre la participation des citoyens aux projets.

Le **Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)** a été renouvelé. Il est composé d'élus et de personnes de la société civile.

Les conseillers qui siègeront aux organismes de regroupement (eau, électricité...) ont aussi été désignés.

***Commissions municipales** : Ces commissions, composées de membres du conseil municipal, sont des organes de préparation des décisions soumises à l'approbation du conseil municipal de la commune. Elles ne peuvent pas prendre de décisions.

****Comités consultatifs** : À la différence des commissions municipales, ils associent des représentants de la population n'appartenant pas au



Michel BRON
4^{ème} adjoint - Délégué à la sécurité, aux associations et la citoyenneté



Marie-Noëlle VISE



Jacques ESTIBA



Alain VIGNAUX



François VIVES
Maire - Vice-président de la Communauté de communes Cœur de Garonne



Sylvie DUPIN



Aline MARTRE

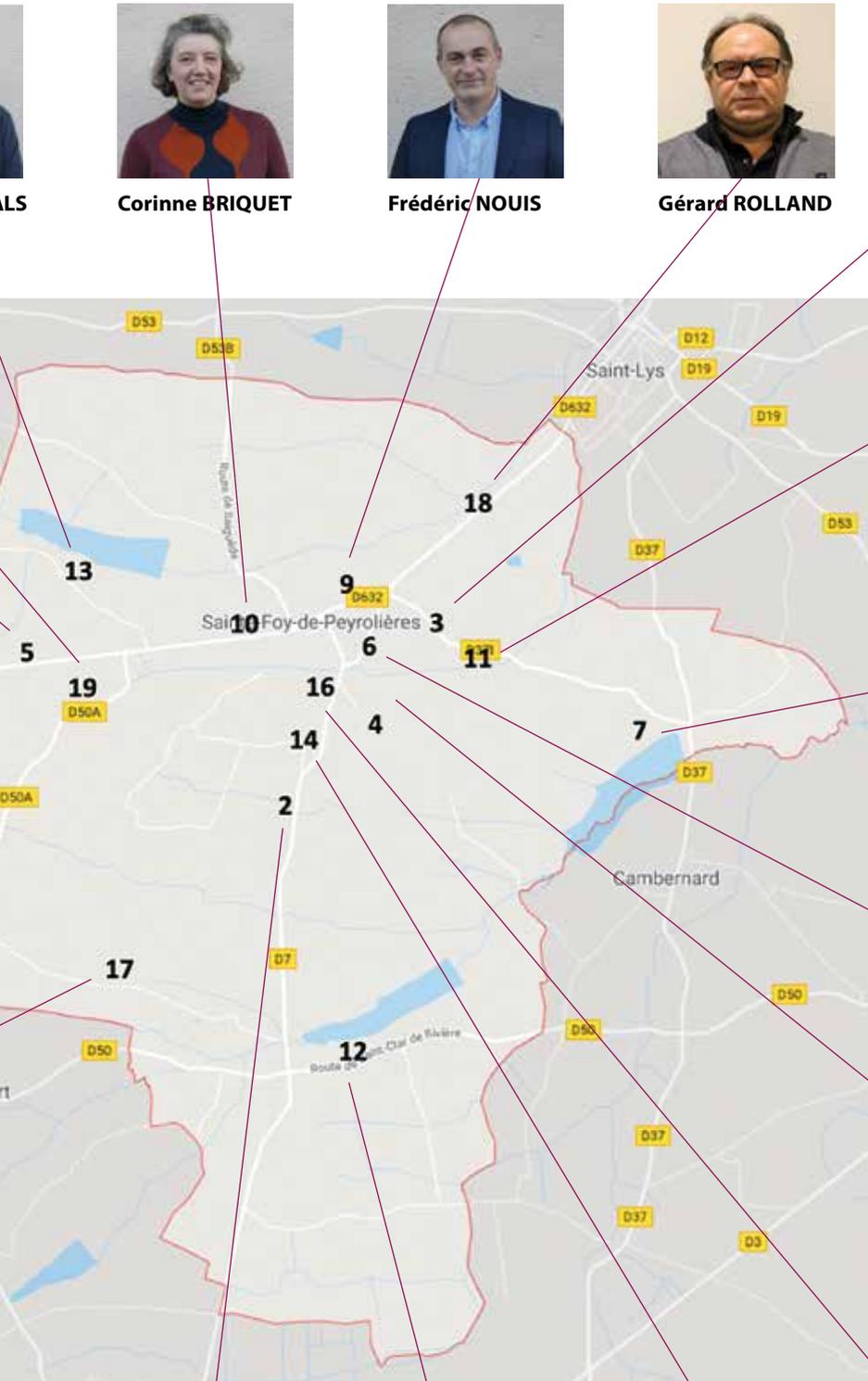


conseil municipal, notamment des associations locales. Les avis émis par un comité consultatif ne lient pas non plus le conseil municipal. Nous détaillerons dans un prochain numéro du Bulletin Municipal le fonctionnement de la Communauté de communes et le rôle des quatre conseillers communautaires que vous avez désignés pour vous représenter.



Réunion de présentation élus et agents le 29 sept 2020

engagements envers vous



Corinne BRIQUET



Frédéric NOUIS



Gérard ROLLAND



Pascal DELCOUDERC
2^{ème} adjoint - Délégué
Enfance et Jeunesse



Franck FELDMANN



Antoine KAUFFEISEN
Conseiller
communautaire



Isabelle BANACHE



Dominique GUYS
3^{ème} adjointe - Déléguée aux
finances et à l'écoresponsabilité
Conseillère communautaire



Véronique PORTE
1^{ère} adjointe
Déléguée à l'urbanisme
et au développement
économique



Isabelle ROQUEBERT



Carole CALL



Patrice LONG
Conseiller
communautaire

Elections

Protestation électorale rejetée

Par une protestation, enregistrée le 22 mai 2020, l'ensemble des 21 membres de la liste de M. Patrice Long, ont demandé au tribunal administratif d'annuler les résultats du premier tour des opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2020. Les raisons invoquées portaient sur le contexte de crise sanitaire, la faible participation et le nombre de personnes âgées résidant à l'EHPAD L'Albergue soumises à des mesures de confinement. Par jugement rendu en date du 22 septembre 2020, « les conclusions à fin d'annulation des opérations électorales présentées par M. Long et 20 autres ont été rejetées ».



Mairie

Nouveaux horaires

A partir du 28 septembre, la mairie augmente son amplitude horaire d'ouverture au public.

Heures d'ouverture au public et permanences téléphoniques :

- Le lundi, mardi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h.
- Le mercredi de 9h00 à 12h00.
- Le jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h.
- Le samedi de 9h00 à 12h00 (semaine impaire).

Heures d'ouverture du Service Urbanisme sur rendez-vous :

- Le mardi et jeudi de 13h30 à 17h00
- Le mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00.

En cas d'urgence et uniquement hors des permanences téléphoniques de la mairie, le n° de téléphone d'astreinte des élus : 06 37 64 56 23

Votre nouvelle équipe municipale se répartit de manière homogène sur l'ensemble de la commune



Toujours à vos côtés

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)



De gauche à droite les membres du conseil d'administration du CCAS : Patricia Feldmann, Michel Junqua, Juliette Paris, Isabelle Banache, Corinne Briquet, Marie Laso, Isabelle Roquebert, Ghislaine Colombiès, Aline Martres & Marie-Noëlle Vise.

Le 30 juillet dernier s'est tenu le 1^{er} conseil d'administration du nouveau CCAS. Il est composé du maire, François Vives, président d'office, de 5 membres élus et de 5 membres nommés, qui sont :

Membres issus du conseil municipal :

Isabelle Banache, Corinne Briquet (vice-présidente), Aline Martres, Isabelle Roquebert, Marie-Noëlle Vise

Membres issus de la société civile :

Ghislaine Colombiès, Patricia Feldmann, Michel Junqua, Marie Laso, Juliette Paris.

Cette nouvelle équipe aura à cœur de poursuivre les actions menées par la précédente dont elle tient à saluer le travail effectué, tant dans le domaine des relations avec les administrés que dans celui de l'organisation

interne du CCAS.

Pour rappel, le CCAS est un établissement public communal. Il développe des activités visant à assister et soutenir les populations fragilisées telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté ou les personnes âgées. Les Foyens qui ont recours à ses services sont reçus sur rendez-vous, dans un cadre qui respecte la confidentialité. Le CCAS intervient également dans l'organisation d'événements et de festivités visant à créer du lien social, en particulier avec les personnes âgées (repas des aînés, galette des rois, rencontres intergénérationnelles...). Pour 2020 et en raison de la situation sanitaire, le repas des aînés est annulé.

Et n'oubliez pas : votre CCAS est habilité à recevoir des dons qui sont déductibles des impôts à hauteur de 66 %. Soyons solidaires !

Etat civil

Du 1^{er} décembre 2019 au 31 août 2020

Naissances

BASQUE Yllan
BAUX Arthur
DOOM Margaux
FAURÉ Agathe
GOUBEAU Liam
MORATO Lily
MOTA MARTRES Clément
PIERRE Leonid
PUJOL Noah
VIVES COLOMBI Sophia

DAL GRANDE Albert
DELPECH Monique, née BOURTHOUMIEU
DUFFORT Juliette, née DELADGE
FÉA Benoit
GIORGIUTTI Lucienne, née BROUQUISSE
GOIN Roland
GOUAZÉ Marcelle, née ESTIEU
HARDY Karine
JALABERT Jean-Louis
LAFERRIERE Jean
LAFORGE Gilbert
LISLE Marie
MACALUSO Arlette, née DROSS
MARTY Léonie, née GLEIZE
MOLES Ernest
NANGIS Michael
ORSONI Odette, née GARCIA
PÉLISSIER Irene, née VISA
PORTES Claude
SOLSONA Emile
VALERO Robert
VAN DER HEYDEN Klaudija, née KOKOREWA
ZALESKI Jacqueline, née SALVAGNAC
ZANANDREA Suzanne, née NAUDY

Mariages

BASCOU Marjorie & MILHAU Stéphane
CREMONESE Julie & ROUCOLLE Nicolas

Décès

AVÉROUS André
BERGES Georgette, née GALY
BERNARD Yves
CALVAYRAC Daniel
CARBON Patrice
CAUSSE Marie Henriette, née JEANNY
CÉLARIÉ Gérald
CHRISTIAENS Odette, née RIGALT

Tabac Presse

Désormais un espace épicerie



Déjà incontournable dans la vie économique et sociale de Sainte-Foy, le Tabac Presse conforte sa position avec l'ouverture d'un espace épicerie.

Au sein de cette petite épicerie, on compte désormais plus d'une centaine de références, allant du café aux chips apéro en passant par des produits de première nécessité. On trouve également des produits locaux dont le

nombre va grandissant, la direction de l'établissement tenant à mettre en avant ce que l'on sait faire dans notre belle région. Cette initiative du Tabac Presse répond à une forte demande de la part des habitants las de devoir faire des kilomètres pour pouvoir se dépanner. Une belle initiative de ce commerce de proximité.

Patrimoine

Re-photographions la Haute-Garonne !



Au siècle dernier, la célèbre maison d'édition toulousaine Labouche a photographié les villes et villages de la Haute-Garonne afin d'en tirer des cartes postales. Il y a vingt-cinq ans, le Département a acheté sa collection, conservée aux Archives départementales. Par l'opération intitulée « Re-photographions la Haute-Garonne » et initiée en 2017, il souhaite proposer aux habitants d'apporter aussi leur témoignage sur l'évolution de

leur environnement et ainsi de participer à l'enrichissement d'un patrimoine photographique commun. A partir d'une sélection de ces cartes postales anciennes, les habitants sont invités à prendre la même photographie, selon le même angle de vue, et à la déposer sur le site internet dédié. Toutes les infos et la marche à suivre sont sur le site <https://www.cd31.net/rephotographions>. Vous avez jusqu'au 6 novembre pour contribuer à l'édition en cours.



Communauté de communes Cœur de Garonne et Conseil départemental

Nombreux travaux de voirie engagés

Des travaux de voirie ont été engagés ces derniers mois sur la commune par la Communauté de communes Cœur de Garonne. Cela comprend chemin Notre Dame du Lait, chemin de Mestroun, chemin du lac du Parayre, chemin d'En Castagné, impasse des Sarments et impasse du Chasselas.

Pour sa part, le département a repris la route de la Salvetat et la route de la Poque.

Les places classiques sont tracées en continuité.

Au final, une place de moins mais du confort et de la sécurité en plus !



Chemin de Notre Dame Du Lait : détail de réfection

Réfection du marquage au sol place Henri Dunant

Le tracé des places de parking entre le Tabac Presse et le cabinet médical sera refait en tenant compte des normes actuelles de largeur à 2,5m. En effet le gabarit des voitures a bien grossi depuis le précédent tracé.

La nouvelle organisation des places de parking a été définie en collaboration avec les personnes directement concernées. Derrière l'abri bus sont groupées trois places particulières (livraison, handicap et arrêt minute).



Chemin du lac du Parayre : curage



Marquage au sol place Henri Dunant (à venir)

Dématérialisation Cartes d'identité et passeports

Vous pouvez désormais déposer vos demandes à la mairie de Rieumes.

Prise de rendez-vous : 05 61 91 80 25 ou <https://www.ville-rieumes.fr>

Sécheresse Sainte-Foy non reconnue

L'arrêté ministériel du 21 juillet 2020 a reconnu 16 communes de Haute-Garonne en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse. Notre commune n'a pas été retenue.

Collecte des déchets Nouveaux jours de collecte du tri sélectif à partir du 5 octobre



Pour la commune de Sainte-Foy, la collecte de tri sélectif a lieu le vendredi matin (au lieu du jeudi) à partir du mois d'octobre avec toujours une collecte tous les quinze jours. Pas de changement pour la collecte des déchets résiduels, c'est toujours le mercredi matin.

Les rattrapages de collecte du 11 novembre et du 25 décembre ne sont pas encore définis. Pour rester informés, n'hésitez pas à vous abonner à la Newsletter de la 3CG ou à consulter leur site internet : <https://www.cc-coeurdegaronne.fr>. Il est rappelé que les conteneurs

Calendrier de collecte de SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES



ne doivent pas rester sur la voie publique et doivent être rentrés dès la collecte effectuée.

Salle des fêtes du village La cuisine se fait un lifting

La salle des fêtes du village est le poumon de la vie associative du village. La cuisine largement utilisée lors de certaines manifestations, a besoin d'un bon lifting. Un projet en partenariat avec l'association 3PA de Lahage a vu le jour juste avant le confinement mais les mesures sanitaires ont dû reporter les travaux pour le dernier trimestre 2020. Les agents communaux du service technique seront également impliqués dans la rénovation.

De ce fait, la « Ruche qui dit oui » a été déplacée à la salle du Parayre.

Associatif

Nos associations sont prêtes pour une nouvelle année !

Bien impactées par la crise sanitaire depuis le mois de mars, elles sont toujours là !

Et elles l'ont bien prouvé lors du forum des associations qui s'est tenu le dimanche 6 septembre sur la place du château d'eau. Une vingtaine d'associations étaient présentes pour recevoir un public nombreux. Ce fût une belle matinée de partages et de retrouvailles après une fin de saison tronquée pour toutes les associations pour cause de confinement.

Nous avons pu échanger sur les méthodes à mettre en place pour faire évoluer les pratiques en accord avec les gestes barrières. Chacun a pu exprimer son ressenti en cette période difficile et ainsi envisager un futur toujours propice à la vie associative.

De nouvelles associations ont vu le jour à Sainte-Foy :

- le repair café Peyrolien : initiative locale qui promeut de réparer plutôt que de jeter. Réparer ensemble c'est l'idée des Repair cafés, ouverts à tous et gratuits. De 14 à 18 heures le dernier samedi de chaque mois à la salle de motricité. Convivialité assurée.
- une association de sophrologie pour apprendre à se projeter et retrouver force et courage en ces temps incertains..

Bonnes nouvelles.....

L'activité de certaines associations a pu redémarrer dans le respect des gestes barrières (port du masque, lavage des mains, nettoyage de la salle). Contacter directement l'association pour tout renseignement.



Forum des Associations du 6 septembre

L'association Sainte-Foy Sport et Loisirs repart avec de nouveaux professeurs et un nouveau bureau. N'hésitez pas, courez vers leur site : sainte-foy-sport-et-loisirs.e-monsite.com

Après avoir dû annuler toutes les manifestations depuis la mi-mars, la municipalité a décidé d'autoriser le marché de Noël (sous réserve de modifications des arrêtés préfectoraux). Les associations et le forain du manège ont été contactés pour lancer la préparation de cet événement qui nous l'espérons permettra de clôturer l'année 2020 sous une note positive. Consulter le site de la mairie dans les prochaines semaines pour plus de détails.

Avec une situation sanitaire très changeante, les élus restent en étroit contact avec les associations pour les accompagner au mieux.

Equipements Local pluriactivités et nouveau local COVID

La municipalité s'investit pour le bien de tous. Le nouveau local pluriactivités est presque prêt. Une réunion avec les associations chasse et vélo a eu lieu courant septembre en présence du maire et des élus en charge des associations pour valider l'utilisation attendue de ce local de stockage. L'association chasse sera le principal utilisateur avec le vélo mais il sera possible à d'autres associations après validation par la mairie de l'utiliser comme par exemple pour le départ d'une course ou d'une randonnée. L'ancien local de ces deux associations, construction modulaire près du stade, a déjà quant à lui retrouvé une nouvelle vie d'actualité ! Il a été mis, à sa demande, à la disposition du cabinet médical afin de servir de salle d'examen COVID-19. Sur rendez-vous, les médecins pourront donc recevoir les patients qui attendront dans leur véhicule avant leur consultation. Santé et sécurité seront ainsi assurées. Le déménagement des deux associations a dû être accéléré pour faire face à la situation sanitaire et nous les remercions pour leur réactivité.



Covid Salles des fêtes et manifestations

Les salles des fêtes ne sont toujours pas ouvertes à la location. Toutes les manifestations accueillant du public (en salle ou en extérieur) ne sont toujours pas autorisées.



Tous les dimanches
Marché de plein vent
de 8h à 12h30
Port du masque obligatoire

Cabine à lire

La bibliothèque de rue vous offre désormais des places assises !

Les récentes mesures sanitaires permettent d'ouvrir à nouveau cet îlot de lecture partagée, masques et lavages de mains inclus, bien entendu !

Dorénavant, si vous désirez consommer la lecture sur place, vous trouverez un banc tout à côté de la cabine à lire qui se sentait bien seule. Ce banc réalisé à partir de chaises d'écoles, de bois de barrique et de palettes, nous le devons aux élèves de l'École de la Transition Écologique de 3PA à Lahage ! Un petit rappel de l'esprit des "boîtes à lire" : vous avez lu un livre, il traîne sur une étagère..., portez-le à la cabine ... et prenez en un autre ! C'est tout simple. Mais, si vous avez des grandes quantités de livres à donner : pensez aux "vraies" bibliothèques ou par exemple contacter : <http://www.recyclivre.fr>



La mairie à votre service

Contacteur la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieries.fr - **Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23**
Horaires d'ouverture : **Lundi, mardi et vendredi** : 9h - 12h et 13h30 - 17h.
Mercredi : 9h-12h. **Jeudi** : 9h30 - 12h et 13h30 - 17h. **Samedi** : 9h - 12h. (semaine impaire)
www.sainte-foy-de-peyrolieries.fr

Responsable de publication : François VIVES

Réalisation : aldorande-communication - **Impression** : Editions Bucerep, tél : 05 61 21 15 72
Imprimé sur papier PEFC. **Ont participé à la réalisation de ce bulletin** : Le maire : François VIVES, le Comité communication : Isabelle BANACHE, Corinne BRIQUET, Carole CALL, Amandine DELPECH, Joëlle ESCALLE, Dominique GUYS, Julien FITTE, Antoine KAUFFEISEIN, Frédéric NOUIS, Véronique PORTE, Isabelle ROQUEBERT. Coordination : Sylvie DUPIN